



DÉCISION N°09/D/J12.02/CAK/SG/ST/26 du 18 Septembre 2026

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation des Entreprises N°008/DCE/J12.02/CAK/CIPM/2026 du 20 Août 2026, passé suivant l'autorisation de gré à gré N° 03918-26/L/PRC/MINMAP/DGMI/DMBEC/EPJ du 11 Juin 2026 pour l'achèvement des travaux de construction du Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire (CZV) à Akono Centre dans la Commune d'AKONO Département de la MEFOU-et-AKONO Région du Centre.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
Vu La Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N°15/DM/J12.02/SG/CAK/24 du 12 Avril 2024 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;
Vu l' Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre;
Vu le Dossier de Consultation des Entreprises N°008/DCE/J12.02/CAK/CIPM/2026 du 20 Août 2026, passé suivant l'autorisation de gré à gré N° 03918-26/L/PRC/MINMAP/DGMI/DMBEC/EPJ du 11 Juin 2026 pour l'achèvement des travaux de construction du Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire (CZV) à Akono Centre dans la Commune d'AKONO, Département de la MEFOU-et-AKONO Région du Centre.
Vu les offres du soumissionnaire ;
Considérant le rapport du Comité Technique Ad Hoc chargé de l'évaluation des offres Administrative, Technique et Financière de l'Entreprises LEO CONSULTING SARL reçues à l'issue de l'Avis de Consultation Restreinte susvisée;
Considérant le procès-verbal N°00047518-00047519/PV/CIPM-CAK/2020 du 18/09/2026 de la séance d'examen du rapport du Comité Technique Ad Hoc chargé de l'évaluation des offres Administrative, Technique et Financière de l'Entreprises LEO CONSULTING SARL reçues à l'issue de l'Avis de Consultation Directe susvisée;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : l'Entreprise **LEO CONSULTING SARL**, Tél: +237 699 60 84 02 est déclarée adjudicataire des Marchés relatifs à l'achèvement des travaux de construction du Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire (CZV) à Akono Centre, dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, aux conditions ci-après :

Montant du Marché: **Douze millions (12 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises**, délai d'exécution **trois (03) mois** ;

ARTICLE 2 : La présente Décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

18 SEPT 2026
AKONO, le

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
-AUTORITÉ CONTRACTANTE-



La Majesté
Ondoa Efala Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur